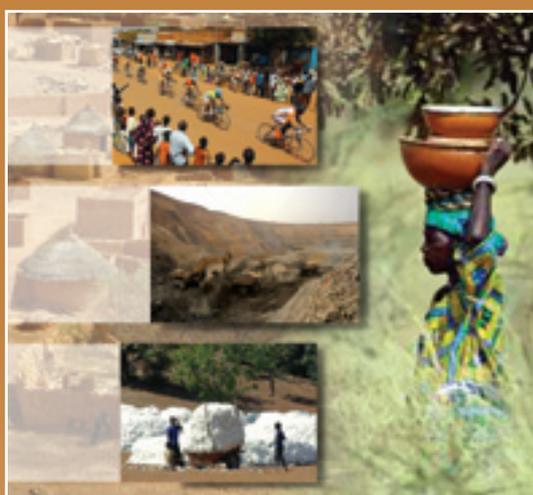


CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

EXAMEN DE LA POLITIQUE  
D'INVESTISSEMENT

BURKINA FASO



NATIONS UNIES



**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

**Examen de la politique d'investissement  
Burkina Faso**



**NATIONS UNIES**  
**New York Genève, 2009**

## NOTES EXPLICATIVES

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sert de point de convergence au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour toutes les questions relatives à l'investissement étranger direct. Cette fonction était autrefois assurée par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (1975-1992). Le travail de la CNUCED est mené dans le cadre de délibérations intergouvernementales, d'analyses et de recherches sur les politiques, d'activités d'assistance technique, de séminaires, d'ateliers et de conférences.

Toute référence dans la présente étude à des « pays » s'entend de pays, territoires ou zones, selon qu'il convient. Les appellations employées et la présentation des données n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. En outre, les appellations des groupes de pays n'ont été utilisées qu'aux fins de présentation des statistiques ou pour la commodité de l'analyse et n'impliquent pas nécessairement l'expression d'une opinion quant au niveau de développement de tel ou tel pays ou région.

Les signes typographiques ci-après ont été utilisés dans les tableaux :

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément. Dans les cas où aucune donnée n'était disponible pour l'un des éléments composant une ligne de tableau, celle-ci a été omise ;

Le tiret (–) signifie que l'élément en cause est égal à zéro ou que sa valeur est négligeable ;

Tout blanc laissé dans un tableau indique que l'élément en cause n'est pas applicable ;

La barre oblique (/) entre deux années, par exemple 2004/05, indique qu'il s'agit d'un exercice financier ;

Le trait d'union (-) entre deux années, par exemple 2004-2005, indique qu'il s'agit de la période tout entière (y compris la première et la dernière année) ;

Sauf indication contraire, le terme « dollar » (\$) s'entend du dollar des États-Unis d'Amérique ;

Sauf indication contraire, les taux annuels de croissance ou de variation sont des taux annuels composés ;

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme et celle des pourcentages figurant dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement aux totaux indiqués.

Les informations figurant dans la présente étude peuvent être citées librement, sous réserve que leur origine soit dûment mentionnée.

UNCTAD/DIAE/PCB/2009/4
------------------------

PUBLICATION DES NATIONS UNIES
-------------------------------

Numéro de vente F.09.II.D.5
-----------------------------

ISBN 978-92-1-212364-6
------------------------

Copyright © Nations Unies, 2009

Tous droits réservés

Imprimé en Suisse

## PRÉFACE

Les examens de la politique d'investissement réalisés par la CNUCED ont pour objectif d'aider les pays à améliorer leur politique d'investissement et de familiariser les Gouvernements et le secteur privé international avec le climat de l'investissement qui prévaut dans un pays. Les rapports sont présentés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement de la CNUCED.

L'examen de la politique d'investissement du Burkina Faso a été réalisé à la demande du Gouvernement. Il se base sur des informations réunies au cours d'une mission exploratoire en mars 2008 par une équipe de la CNUCED et reflète les informations disponibles alors. La mission a reçu la pleine coopération des ministères et organismes compétents, et en particulier du Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat. La mission a également bénéficié des vues du secteur privé, tant local qu'étranger, de la société civile et de la communauté internationale résidente, en particulier des donateurs bilatéraux et des organismes de développement. Une version préliminaire de cet examen a été examinée avec les parties prenantes lors d'un atelier de travail à Ouagadougou le 22 janvier 2009. Ce rapport final tient compte des commentaires reçus à cette occasion.

La qualité et l'efficacité du cadre de l'investissement est évaluée sur la base de plusieurs questions, dont : (1) les réglementations promeuvent-elles et protègent-elles de manière adéquate l'intérêt national ? (2) les réglementations promeuvent-elles de manière adéquate l'investissement et le développement durable ? (3) les méthodes employées sont-elles efficaces et correctement administrées, étant donné leurs objectifs de développement et de protection de l'intérêt national, et le souci légitime des investisseurs que les règles et procédures ne soient pas une entrave à leur compétitivité et productivité ? Les meilleures pratiques internationales sont prises en considérations dans l'évaluation du climat de l'investissement et la formulation de recommandations.

Le chapitre III de cet examen de la politique d'investissement porte sur le cadre institutionnel de promotion des investissements, en particulier la mise en place d'une agence de promotion des investissements et du conseil présidentiel pour l'investissement. Cette orientation résulte d'une demande spécifique du Gouvernement du Burkina Faso.

Le présent rapport a été préparé par la section des examens de la politique d'investissement sous la direction de Chantal Dupasquier et la supervision de James Zhan. Il a été rédigé par Quentin Dupriez, Noelia Garcia-Nebra et David Cousquer (consultant). Violeta Mitova a contribué à la rédaction du chapitre II, et le rapport a bénéficié des commentaires et suggestions de collègues de la CNUCED. Lang Dinh a prêté son aide pour la recherche et les statistiques. La mise au point rédactionnelle a été assurée par Alexandre de Crombrugghe avec l'assistance d'Elisabeth Anodeau-Mareschal. Il a été financé par un fonds multi-donateurs auquel contribuent la France, l'Irlande, la Norvège, la Suède et la Suisse.

Il est souhaité que l'analyse et les recommandations que contient l'examen aident le Burkina Faso à réaliser ses objectifs de développement, contribuent à l'amélioration des politiques, favorisent le dialogue entre les différents acteurs et catalysent l'investissement.

*Genève, mars 2009*



## TABLE DES MATIÈRES

<b>NOTES EXPLICATIVES</b> .....	ii
<b>PRÉFACE</b> .....	iii
<b>ABRÉVIATIONS</b> .....	ix
<b>INTRODUCTION</b> .....	I
<b>I. STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET IMPACT DES IED</b> .....	3
A. Cadre économique et rôle des IED .....	3
1. Structure de la production et IED .....	3
2. Secteur externe .....	8
3. Structure démographique et ressources humaines .....	11
4. Infrastructures .....	12
5. Pauvreté, niveau de vie et objectifs de développement du millénaire .....	14
B. Politiques économiques et stratégie des IED .....	15
1. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté .....	15
2. Prospective « Burkina 2025 » .....	16
3. Projet d'appui à la compétitivité et au développement de l'entreprise .....	16
C. Tendances des IED .....	17
1. Volume et performance des IED .....	17
2. Distribution par secteur et origine des IED .....	19
3. Impact des IED .....	21
D. Bilan .....	24
<b>II. CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT</b> .....	27
A. Introduction .....	27
B. Cadre spécifique des IED .....	27
1. Entrée et établissement des IED .....	27
2. Traitement et protection des IED .....	29
3. Recommandations sur le cadre spécifique des IED .....	30
C. Cadre général de l'investissement .....	32
1. Intégration régionale .....	32
2. Fiscalité d'entreprise .....	33
3. Droit commercial et des sociétés .....	42
4. Régime des changes et transfert de capitaux .....	43
5. Réglementation du travail .....	43
6. Emploi des étrangers .....	45
7. Accès au foncier .....	46
8. Réglementation environnementale .....	47
9. Système judiciaire et gouvernance .....	47

10. Réglementation de la concurrence . . . . .	49
11. Propriété intellectuelle . . . . .	51
12. Réglementations sectorielles. . . . .	51
13. Accords commerciaux. . . . .	55
D. Evaluation et recommandations . . . . .	57
1. Le cadre spécifique des IED. . . . .	58
2. La réforme des impôts et incitations fiscales . . . . .	58
3. Les procédures administratives et la bonne gouvernance . . . . .	60
4. L'intégration régionale et la conformité avec le droit UEMOA . . . . .	60
5. La concurrence au service du développement et de la population . . . . .	61
6. La promotion de l'investissement et les « guichets uniques » . . . . .	61
<b>III. CADRE INSTITUTIONNEL DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS. . . . .</b>	<b>63</b>
A. Cadre international et typologie des IED . . . . .	63
1. Cadre international des IED . . . . .	63
2. Typologie des IED . . . . .	65
B. Les structures existantes. . . . .	68
1. La Maison de l'entreprise et le CEFORÉ. . . . .	68
2. Le Centre des guichets uniques . . . . .	68
3. L'Office national du commerce extérieur. . . . .	69
4. La Chambre de commerce et d'industrie. . . . .	69
5. Les agences spécialisées. . . . .	70
6. Le Conseil burkinabè des chargeurs . . . . .	70
7. La rencontre annuelle Gouvernement – secteur privé . . . . .	70
8. Le Conseil économique et social. . . . .	70
9. Le Conseil présidentiel pour l'investissement. . . . .	71
10. L'observatoire de la pratique des affaires . . . . .	71

预览已结束，完整报告链接和二

<https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?report>